

**Ecole Doctorale
Organisation Industrielle et Systèmes de Production
(O.I.S.P.)**

Doctorat de Sciences Economiques
Université Pierre Mendès France Grenoble II

Résumé de Thèse

***L'économie sociale dans l'organisation et la
coordination des activités productives : le cas du
secteur culturel***

par Damien ROUSSELIÈRE

Laboratoire : LEPII (Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale)

Ecole Doctorale « Organisation Industrielle et Systèmes de Production »

Directeur : Daniel BRISSAUD - Assistante : Pascale BERTA

BP 47 – 38 040 Grenoble Cedex 9

Mail : ed-oisp@inpg.fr Tel : 04 76 82 56 82

Soutenance le 28 novembre 2006 à Grenoble – N° 74

Damien Rousselière est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et titulaire d'un troisième cycle en gestion des entreprises d'économie sociale et d'un DEA en économie industrielle (Université Pierre Mendès France Grenoble II). Ses travaux ont été publiés dans différentes revues et présentés lors de congrès nationaux et internationaux (*Association for Cultural Economics International, Association for Social Economics, Association française de Science Economique, Canadian Economic Association, Séminaire d'Etudes et de Statistiques Appliquées à la Modelisation en Economie...*). Ils portent sur l'économie sociale, l'économie des services et de la culture, l'économie industrielle et les théories institutionnalistes. Damien a également assuré des enseignements à l'Université de Savoie (travaux dirigés en économie générale, microéconomie et problèmes économiques contemporains) et depuis 2005 à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (conférences de méthodes en économie sociale)

Directeur de thèse :

Bernard Billaudot, Professeur émérite, Université Pierre Mendès France Grenoble II, LEPII.

Jury :

Françoise Benhamou, Professeure, Université de Rouen (rapporteur),

Bernard Billaudot, Professeur émérite, UPMF Grenoble II.

Danièle Demoustier, Maître de conférences, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Xavier Greffe, Professeur, Université Paris I- Panthéon Sorbonne,

Benoît Lévesque, Professeur titulaire, Université du Québec à Montréal,

Robert Salais, Administrateur de l'INSEE, Directeur d'études HDR à l'ENS Cachan (rapporteur).

Liste de publications :

[1] Chaklatti S., Rousselière D. (2007) "Confiance dans les associations de défense de l'environnement et opposition aux OGM en Europe", *Annals of Public and Cooperative Economics*, 78(1). [*JEL-econlit*].

[2] Demoustier D., Rousselière D. (2006) "Social economy as social science and practice : Historical perspectives on France" in Clary J., Dolfmsa W., Figart D. (eds.), *Ethics and the Market : Insights from Social Economics*, London, Routledge, Advances in Social Economics Series: 112-125. [*JEL-econlit*].

[3] Demoustier D., Rousselière D. (2005) "L'économie sociale et coopérative des associationnistes : de la critique des fondements de l'économie politique à la régulation sociale du marché", *Annals of Public and Cooperative Economics*, 76(4) : 517-541. [*JEL-econlit*].

[4] Rousselière D. (2006) "Economie sociale et démocratie économique", *Économie et Solidarités*, 36(2). [*Sociological Abstracts*]

[5] Vézina M., Rousselière D. (2006) "Une coopérative financière au service du milieu : Un modèle novateur dans le secteur de la culture" *Organisations et Territoires*, 15(3).

[6] Rousselière D. (2005) "Cinéma et diversité culturelle : le cinéma indépendant face à la mondialisation des industries culturelles", *Horizons Philosophiques*, 15(2) : 101-124. [*Philosopher Index*]

[7] Demoustier D., Rousselière D., Cassier B., Clerc J.M. (2003) "L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire", *Revue internationale de l'économie sociale*, 82(290) : 56-73. [*IBSS-LSE*]

[8] Chaklatti S., Rousselière D. (2006) "le débat européen sur les biotechnologies agricoles : La place du secteur associatif dans l'émergence d'une politique publique" in Engels X. et al. (eds). *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques Sociales : 37-51.

[9] Demoustier D., Rousselière D. (2006) "L'économie sociale dans la structuration des activités de service : vers un dépassement de l'organisation capitaliste du travail ?" in Rasselet G. (ed.) *Les transformations du capitalisme contemporain, Etats des lieux, Faits et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

[10] Rousselière D. (2004) "L'économie sociale dans le secteur culturel" in Girard D. (ed.), *Solidarités collectives, Tome I*, Paris, L'Harmattan : 245-259.

[11] Demoustier D., Rousselière D. (2003) "L'apport des entreprises d'économie sociale au débat sur la recomposition du travail et de l'activité" in Euzéby C. et al. (eds.), *Mondialisation et régulation sociale, Tome II*, Paris, L'Harmattan : 591-606.

Résumé de la thèse

L'économie sociale dans l'organisation et la coordination des activités productives : le cas du secteur culturel

Qu'ont à dire les théories économiques à propos de la diversité de formes d'entreprises dans certains secteurs ?

Si elles sont issues d'une longue histoire, en relation avec les transformations du capitalisme, les entreprises d'économie sociale connaissent une actualité renouvelée dans le secteur des services et des biens immatériels, aussi bien en termes de créations d'organisations que de développement des services et de l'emploi. Plus précisément, l'observation du secteur culturel permet de constater à la fois la diversité des formes d'organisations (associations, mutuelles et coopératives) mais aussi leur présence plus ou moins importante selon le type d'activité auquel on s'intéresse. Différentes descriptions empiriques [par F. Benhamou, X. Greffe, P. DiMaggio] portant sur l'architecture industrielle du secteur culturel ont ainsi mis en évidence un certain nombre de segments d'activités où l'on trouve principalement les entreprises d'économie sociale (structures de création artistique et culturelle, lieux de diffusion, coopératives de détaillants, organisations collectives de gestion des droits, etc..).

C'est à ce dernier problème que se sont confrontées les nouvelles approches économiques qui ont mis l'accent sur l'importance de l'étude des institutions (formes institutionnelles et organisationnelles, arrangements contractuels...) dans la compréhension des phénomènes économiques contemporains, alors même que la tradition néoclassique a longtemps ignoré cet aspect et l'a rejeté à un amont dont on ne parle pas. Comme le souligne K. Arrow (1998), les organisations ayant des objectifs différents que les entreprises à but lucratif sont une caractéristique des économies de marchés modernes « no matter how strong the pledged and actual allegiance to the ideology of the market ». L'objectif de ce travail de thèse est de mobiliser ces différentes approches (théorie des contrats et des incitations, théorie de l'agence, théorie des droits de propriété, nouvelle économie institutionnelle, approche évolutionniste, approches conventionnaliste et régulationniste) afin de voir dans quelle mesure elles rendent compte du fait stylisé d'une présence plus ou moins importante d'entreprises d'économie sociale suivant le type d'activité et le secteur auxquels on s'intéresse. Le champ d'application est ici le champ culturel au sens large (spectacle vivant, arts plastiques et industries culturelles). On pourrait approfondir la question en se demandant si les organisations qui apparaissent sont des solutions temporaires à la crise de la régulation sectorielle ou l'amorce de nouvelles modalités de régulation. Répondre à ses interrogations (dynamique de changements des organisations, rapport à la régulation publique) suppose toutefois la première étape qui est de comprendre comment les approches économiques rendent compte de cette présence d'entreprises d'économie sociale dans le secteur culturel. Notre travail de thèse porte sur cette première étape constituant donc un préalable nécessaire.

Présentation de la méthodologie.

Positionnement méthodologique du travail et justification de l'architecture de la thèse.

Deux niveaux d'analyse (empirique et théorique) et deux enjeux de l'analyse (positif et normatif) peuvent être soulignés à propos d'un travail de recherche en science sociale. Notre travail est une articulation empirique-théorique. Au plan de l'enjeu de l'analyse, nous avons la préoccupation d'établir un savoir relativement à ce qui est. Toutefois cette articulation n'est pas une simple juxtaposition. La production d'un savoir positif n'est pas un travail qui se limite à établir distinctement (si ce n'est indépendamment l'une de l'autre) une composante empirique et une composante théorique. Il est nécessaire de *rapporter* ces deux composantes l'une à l'autre. Nous commençons par l'établissement de la composante empirique (la construction de faits stylisés à partir de propositions d'observation), puis de la composante théorique (les propositions théoriques observables issues des différents courants théoriques) qui va expliquer *a priori* ou comprendre *a posteriori* ces faits. En effet, c'est seulement si on juge possible la mise en œuvre d'une méthodologie de l'explication *a priori* qu'on peut commencer par la théorie et *tester* ensuite la *pertinence* de cette théorie en établissant les propositions d'observation relatives aux faits que la théorie prédit. A partir du moment où nous sommes amené à pointer les limites d'un telle problématique et que nous jugeons nécessaire de mobiliser également des théories « compréhensives », prenant en compte de cette manière le pluralisme théorique et méthodologique de la science économique actuelle, l'ordre qui s'impose est donc 1. Empirique et 2. Théorique.

Sans la détailler plus ici mais en la justifiant en introduction de la seconde partie, on peut s'appuyer sur la distinction utilisée par Max Weber à propos des « sciences de l'esprit » (sciences humaines et sociales) et des

« sciences de la nature » selon laquelle « l'explication vaut pour les sciences de la nature ; la compréhension vaut pour les sciences de l'esprit » pour classer les différentes théories. Le premier groupe d'approches, les approches contractualistes des organisations, selon la désignation conférée par Koenig (1999) à la nouvelle économie institutionnelle, la théorie de l'agence ou celle des droits de propriétés, s'inscrit dans une démarche méthodologique empirico-formelle « au sens fort » (Popper 1978) en tant qu'approches *explicatives* et *prédictives*. Cette démarche empirico-formelle « au sens fort » pose problème pour les approches « non standard » (désignées notamment par Favereau (1989) comme s'éloignant du paradigme néoclassique) qui tentent de comprendre les phénomènes économiques et pour lesquelles on ne peut pas construire la théorie sans référence aux faits observés qui sont premiers (il s'agit d'une compréhension *post factum*).

La construction de faits stylisés par méthode comparative et l'analyse statistique : le choix de la France et du Québec.

La construction des faits d'observation s'est faite à partir de différentes méthodes scientifiques disponibles. Nous en précisons les modalités dans le chapitre 1 de la première partie afin d'en assurer la reproductibilité. Ces méthodes sont celles qui sont utilisées *couramment* en sciences sociales et qui permettent aux faits ainsi construits d'aboutir à une certaine forme d'objectivité. Si elles peuvent être mobilisées de manière privilégiée par certains courants (par exemple l'analyse de texte, des discours ou des « objets du compromis » par l'économie des conventions, l'analyse économétrique par la microéconomie de la théorie du choix rationnel ou par la macroéconomie institutionnaliste de l'école de la régulation), il est nécessaire de préciser qu'elles ne sont en aucune façon *assimilables* à ces courants. Certains courants peuvent toutefois les instrumentaliser (faisant croire à une identité : on adopte cette méthodologie puisqu'on a cette vision et cette problématique) car il leur apparaît qu'ils ont « quelque chose à dire » à propos des faits, que ces méthodes peuvent établir, de manière plus pertinente que d'autres courants. Notre démarche n'est possible que si l'on considère bien la science comme « une construction qui fait émerger une découverte irréductible à la construction et aux conditions sociales qui l'ont rendue possible » (Bourdieu 2001 : 151).

La méthode que nous développons est ici de nature comparative. Fortement développée en sciences politiques, cette approche comparative est de plus en plus retenue comme nécessaire en sciences économiques par de nombreux auteurs (Frey 1990 ; Boyer 2001 ; Aoki 2004). Son importance apparaît dès lors que l'étude menée doit prendre en compte la question des institutions et notamment quand ces institutions sont consubstantielles au cadre national : les politiques publiques qui lient aussi bien les pratiques d'économie sociale que la production de biens et services à l'Etat national en sont le parfait exemple. Par l'approche comparative, nous pouvons alors établir un fait stylisé ayant un plus grand degré de généralité. L'analyse économique comparative conduit à identifier des éléments génériques (susceptibles de se reproduire dans tout contexte institutionnel) et spécifiques (susceptibles d'être différents selon les contextes). Nous chercherons à établir ces faits stylisés relativement aux différences et aux similitudes, et il s'agira alors de les expliquer dans un même mouvement. Cela n'est possible que si l'analyse porte bien entendu sur des pays potentiellement comparables : on peut retenir ceux ayant accédé au même type de modernité comme par exemple les « économies capitalistes modernes » (Amable 2000). Cette méthode n'entraîne la disqualification *a priori* d'aucune théorie institutionnaliste. Comme nous le verrons, quelles que soient leurs visions, problématiques et méthodologies, toutes ont « quelque chose à dire » à propos de faits économiques s'inscrivant dans des contextes institutionnels différents.

Notre thèse a ainsi porté sur la France et le Québec, soit deux contextes institutionnels différents (Etat-nation indépendant *vs.* Province autonome au sein d'un Etat fédéral avec lequel elle noue des relations complexes d'attachement/opposition) mais semblables en partie (ne serait ce que par le fait linguistique et le niveau de développement économique). Nous justifions ce terrain également par la tradition importante de recherche sur l'économie sociale et/ou sur l'économie de la culture des deux côtés. La démarche nécessite de retenir au départ une double délimitation de la culture et de l'économie sociale. Suivant la proposition de Spurk (2003 : 73) selon laquelle « on doit poser comme *a priori* que les phénomènes que l'on compare ont quelque chose d'essentiel en commun », cette délimitation est justifiée dans le premier chapitre de la première partie à partir de la mise en rapport des différentes nomenclatures et définitions disponibles en France et au Québec. Nous soulignons le caractère de pseudo-concept au sens de Wittgenstein (1953) d'une telle délimitation. Nous limitant à la description (le comment), son choix ne préjuge pas des raisons (le pourquoi) pour lesquelles elle est retenue dans certaines approches¹. De cette délimitation du champ d'investigation, on peut donc établir les faits stylisés à étudier à partir

¹ Par exemple pour le secteur culturel, cette délimitation peut, selon Allen J. Scott (2000), se rattacher à la fabrication de ce que Bourdieu appelle « les biens symboliques », c'est-à-dire « les produits qui servent, au moins partiellement, des objectifs de construction personnelle, le divertissement, la parure et la décoration, l'affirmation de soi, etc. »

des différentes méthodes statistiques appropriées. La conclusion de la première partie et la conclusion générale conduisent à revenir sur cette première délimitation.

Afin de favoriser la comparabilité, nous avons développé la même méthodologie de recueil d'informations statistiques. Au point de vue statistique, nous croisons une entrée par les ménages et par les organisations productives. Cette double entrée apparaît nécessaire dès lors que l'on pense qu'une spécificité forte de l'économie sociale réside dans la manière particulière de réaliser cette relation producteurs / consommateurs (et donc organisations productives / usagers). On a donc utilisé ici deux types de données :

- Les données issues de grandes enquêtes auprès de la population. Pour la France, il s'agissait des données de l'INSEE provenant de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages « volet vie associative » de 2002 et de l'enquête emploi de 2003 (limitées dans les deux cas au secteur culturel). Pour le Québec, il s'agissait principalement de deux enquêtes : celle sur les pratiques culturelles du Ministère de la Culture et des Communications du Gouvernement du Québec de 1999 et l'enquête participation et bénévolat de Statistique Canada de 2000.
- Les données textuelles issues de rapports d'activités d'organisations culturelles françaises et québécoises, qui étaient alors un moyen d'appréhender la nature des « valeurs organisationnelles » et des stratégies adoptées par ces organisations.

Deux méthodes statistiques ont été utilisées :

- *L'économétrie des variables qualitatives* a été mobilisée pour la recherche de causalités et de relations entre différentes variables. En effet cette méthode a été utilisée pour rendre de compte de déterminants de comportements ou d'appartenance à l'économie sociale, codés en caractères qualitatifs (participant / non participant, bénévole-donateur-autre...). Le principal problème rencontré est ici celui de l'existence de *biais de sélection* et d'*endogénéité des variables explicatives*, ce qui nous a conduit à utiliser les différentes méthodes associées (cf. Greene 2003 ; Wooldridge 2002) (« appariement » sur le score de propension, méthodes des variables instrumentales et estimation simultanée de systèmes d'équation). Le logiciel mobilisé est *Stata 9*.
- *L'Analyse de données* afin de mettre en évidence des proximités et des différences au sein d'une population. Nous avons également utilisé deux méthodes de l'analyse de données que sont l'*analyse en classification hiérarchique* et l'*analyse factorielle* et plus précisément l'Analyse en Composantes Multiples : car on analyse une population selon des caractères qualitatifs (population de I individus décrits selon K caractères qualitatifs) ; cette approche est plus précisément appliquée au cas de l'analyse textuelle, Le logiciel mobilisé est alors *Alceste* (Reinert 2003), mais également de manière exploratoire pour l'identification des variables pertinentes dans la construction des échelles de mesure.

Les théories économiques sont ensuite passées en revue afin de savoir comment elles permettent d'expliquer ou de comprendre les faits stylisés ainsi construits, c'est-à-dire les formes d'entreprises d'économie sociale mobilisées pour l'organisation et la coordination des activités productives dans le secteur culturel. Nous retenons comme « coordination des activités productives » le champ concernant l'articulation production/consommation passant par l'établissement de relations entre des entités institutionnelles distinctes (producteurs / consommateurs de biens ou services culturels) y compris la fonction d'intermédiation entre production et consommation. Nous entendons par « organisation des activités productives » le champ couvert par l'étude des entités institutionnelles de production ou d'intermédiation (classement, organisation interne, etc.).

Une réflexion portant sur la science économique : comment les théories rendent-elles compte (expliquent ou comprennent) de ces faits ?

Le choix de la démarche adoptée conduit à ne pas consacrer un chapitre à une revue de la littérature. Si elle a un intérêt pour spécifier les positions en présence dans le champ académique qui traite de l'objet en question, une revue de la littérature, telle qu'elle est conçue habituellement, est essentiellement une discussion sur le caractère réaliste ou non des hypothèses et/ou sur la cohérence du raisonnement développé par chacun des courants théoriques considérés. Au contraire, notre choix consiste à prendre au sérieux la thèse de l'*instrumentalisme* de Friedman (1953) et de sa critique par Mouchot (1996) et Sapir (2003). Il s'agit ici de tenir compte de la situation de la science économique qui est celle d'une pluralité de programmes de recherche - au sens de Lakatos (1994) - concurrents et prétendant tous avoir quelque chose à dire de faits relatifs à certains objets sociaux comme l'entreprise. On retourne alors la proposition de Friedman - selon laquelle on ne juge pas une théorie au réalisme de ses hypothèses mais sur sa capacité de prévision - en relevant que le seul point permettant de retenir ou non telle ou telle théorie, courant, approche... est sa capacité à rendre compte des faits stylisés, avec la précision des conditions dans lesquelles elle prétend réaliser cela (axiomes posés, réduction de l'épaisseur du social,...) (Sapir 2003).

Autrement dit, si l'on suit Karl Popper (1978), une théorie empirique ne doit pas être seulement *logique* ou *réaliste* mais surtout *pertinente* au sens où elle est *corroborée* par les faits.

La démarche consiste donc en une *critique-appropriation* des différents systèmes théoriques en économie institutionnaliste et non une simple *réfutation* (qui est la forme canonique de la revue de la littérature). A chaque étape, il est nécessaire de spécifier les conditions de validité de la théorie étudiée afin de comprendre en quel sens elle est vraie. Ceci n'est d'ailleurs que la seule justification proprement *scientifique* à la coexistence des théories.

Certains courants peuvent être mobilisés directement, ils ont déjà été l'objet d'application à des faits similaires (exemple des économies de la grandeur) ou cette application ne pose pas de problèmes (exemple de la théorie de l'agence). D'autres nécessitent au contraire une appropriation particulière (c'est la notion de limites internes) à l'intérieur du cadre théorique en question (cas de certains courants de l'institutionnalisme rationnel comme la théorie des jeux ou de l'institutionnalisme conventionnaliste). Ce point est à différencier de la notion de limites externes (comme l'extension du programme de la théorie de la régulation à un institutionnalisme historique complexe).

On se limite ici à certaines théories. Nous ne prenons pas en compte les approches en économie qui ne sont pas institutionnalistes, prenant ce terme au sens large, c'est-à-dire au-delà de l'affichage sous cette « étiquette ». Par exemple, cela conduit à ne pas retenir celles qui n'introduisent pas l'incertitude et la nécessité d'une coordination entre les individus. On se limite également au champ de la science économique au sens large² : ce qui nous conduit à négliger malgré leur intérêt les nouvelles approches en sociologie économique (Lévesque *et al.* 2001) relevant plus spécifiquement du champ de la sociologie voire de la science politique (*e.g.* Granovetter, Laville...). Il s'agit de voir comment les différentes théories rendent compte des faits stylisés établis. Il semble à cet effet, qu'en première analyse, elles proposent chacune un éclairage particulier de l'économie sociale (ensemble d'organisations prenant en charge un champ particulier d'activités productives, modalité d'organisation susceptible de répondre de manière plus efficace aux problèmes économiques d'incitations ou d'asymétrie d'information, modalités de répartition spécifique des droits de propriété, lieu où se nouent des compromis entre plusieurs formes de coordination, forme institutionnelle de régulation de certains secteurs d'activités, etc.).

Le choix effectué a été celui de classer ces différentes théories suivant leur manière d'appréhender les institutions (vision et méthode). Ceci nous conduit alors à retenir une distinction entre trois types d'approches : l'IR (institutionnalisme du choix rationnel), l'IC (institutionnalisme sociologique ou conventionnaliste) et l'IH (institutionnalisme historique) (Billaudot 2004 ; DiMaggio 1998 ; Hall, Taylor 1996 ; Théret 2000). Il s'agira notamment de voir en quoi ces groupes de théories sont contradictoires ou complémentaires, éventuellement au sens d'une montée en complexité. C'est à partir du traitement raisonné des éclairages différents de ces approches que l'on pourra aboutir à une véritable spécification de l'économie sociale et donc pour cela :

- éliminer le « flou » de cette délimitation, c'est-à-dire comprendre ses caractéristiques propres : peut-on définir les entreprises d'économie sociale par un « système de règles » (Vienney 1994a) ou un fonctionnement interne particulier (pour les conventionnalistes ou la théorie de l'agence), un champ d'activité (pour les approches en terme de biens publics)... ? ;
- éliminer le « vague » de cette délimitation et donc comprendre ses limites, c'est à dire en quoi on peut distinguer l'économie sociale d'autres formes d'entreprises (capitalistes, publiques, artisanales ou familiales) ou d'autres organisations ne prenant pas la forme de l'entreprise (organisations communautaires...).

Même si cela n'était pas l'objectif primordial de ce travail, on espère aussi contribuer à une meilleure spécification du secteur culturel (avant tout conçu comme un champ particulier dans lequel on traite du phénomène de l'économie sociale) et donc comprendre pourquoi il y a de « bonnes raisons » pour qu'on y trouve des formes d'organisations productives relevant de l'économie sociale.

Architecture de la thèse.

En raison de la méthodologie retenue, ce travail est mené en deux grandes parties, dont la première est empirique, et la seconde a pour objet d'expliquer et de comprendre les faits établis à la fin de la première partie.

La **première partie** comprend quatre chapitres. Le *chapitre 1* a pour objectif de préciser la délimitation de l'objet

² Ceci mériterait également discussion, tant sur les délimitations théoriques qu'académiques de la science économique. Cette dernière est en effet, dès lors qu'elle s'intéresse aux institutions, confrontée à des objets communs (l'entreprise, le travail, l'Etat... voire les valeurs, l'éthique, etc.) à d'autres disciplines (la sociologie, la science politique...).

empirique « l'économie sociale dans le secteur culturel » à partir du traitement raisonné des différentes nomenclatures et enquêtes disponibles. Par la mise en rapport des deux situations nationales française et québécoise, on aboutit à retenir le commun comme champ d'investigation (c'est sur cette double délimitation que nous reviendrons dans la conclusion générale). Nous précisons également le matériel empirique et la méthode statistique utilisée qui relève de l'analyse statistique des variables qualitatives.

Les chapitres suivants sont agencés de manière à établir les faits stylisés. Cette construction se fait de la manière suivante. Dans le *chapitre 2*, nous établissons les propositions d'observations relatives à la situation française à partir des outils statistiques précisés précédemment (économétrie des variables qualitatives et analyse de données textuelles). Du fait de « l'épaisseur » des faits économiques (Spurk 2003), l'économie sociale comme réalité peut être abordée de multiples manières (comme l'ont montré les diverses études empiriques de l'économie sociale et/ou du secteur culturel). En raison du nécessaire travail de réduction et d'abstraction d'une recherche scientifique et de l'absurdité d'une description sans réduction d'échelle (1 : 1) du social, nous nous limitons à l'établissement de quatre propositions d'observations (relatives aux quatre thèmes d'investigation) : l'accès aux biens et services culturels par l'économie sociale, la place de l'économie sociale dans le secteur culturel, les motivations des adhérents à une organisation d'économie sociale, les « valeurs organisationnelles » affichées par cette dernière. Le *chapitre 3* est construit de la même manière mais est cette fois consacré à la situation québécoise. Nous aboutissons également à quatre propositions.

Le *chapitre 4* est consacré à l'établissement de nos faits stylisés. Ceux-ci le sont dans un premier temps par la mise en rapport des différentes propositions d'observations relatives à la France et au Québec. Nous nous préoccupons ensuite des les confronter à des propositions établies par d'autres auteurs (avec le même objet), notamment sur d'autres pays, afin de spécifier leur degré de généralité. Ce travail nous permet alors d'aboutir à trois faits stylisés à prétention générale :

Fait stylisé F_1	<i>L'implication sous différentes formes dans une association culturelle conduit à une augmentation significative du niveau de consommation culturelle de la personne, cette augmentation existe quelles que soient les formes de consommation culturelle considérées.</i>
Fait stylisé F_2	<i>L'économie sociale occupe une place particulière dans le secteur culturel, étant située principalement dans le champ du spectacle vivant et moins présente dans les activités des industries culturelles. Toutes choses égales par ailleurs, ces organisations sont plus petites et comptent une plus grande part de professions artistiques et culturelles.</i>
Fait stylisé F_3	<i>Les motivations des participants et les valeurs des organisations d'économie sociale du secteur culturel relèvent d'une pluralité. Suivant le contexte national, on constate des différences sur la part respective voire la nature même de ces motivations et valeurs ; cette pluralité est corrélée avec une diversité des formes organisationnelles de l'économie sociale.</i>

La **seconde partie** est la partie théorique de notre travail, celle qui a pour objet d'expliquer ou de comprendre ces faits. Elle comprend trois chapitres, précédés d'une introduction. Cette *introduction* justifie la pertinence d'un principe d'ordonnement de la pluralité des approches « dites » institutionnalistes. L'ordonnement des chapitres est fondé sur un classement (au sens d'une typologie et d'une topologie) déjà établi par différents auteurs (et dont on fait alors état). Chaque approche couple une vision et une méthode cohérente avec la vision retenue. La première (IR) couple une rationalité exogène avec une méthode de l'explication *a priori*, la troisième (IH) couple une rationalité endogène avec une compréhension *post-factum*. Si la deuxième approche (IC) apparaît intermédiaire (dans un sens que nous préciserons), l'opposition principale est celle entre l'IR (rationalité exogène) et les deux autres (rationalité endogène).

Le *chapitre 1* est structuré de la manière suivante : nous établissons les propositions théoriques qui relèvent de l'approche en IR en mobilisant les courants de la théorie des jeux, de l'économie des coûts de transaction et de la théorie de l'agence. Ces théories rendent compte pour partie de nos faits stylisés, elles ne peuvent donc être simplement rejetées. Il s'agit alors de spécifier le cadre de leur validité. Elles mobilisent notamment des hypothèses *ad hoc* ou auxiliaires (stratégie dite « faible de Duhem-Quine ») qu'il s'agit pourtant de *comprendre* théoriquement, comme le soulignent bien des auteurs issus de ce courant (tels B.S. Frey et même H. Hansmann).

Le *chapitre 2* mobilise alors les analyses relevant de l'IC qui se sont construites directement à partir de cette insatisfaction. Le chapitre se focalise sur les faits 2 et 3. Nous nous appuyons ici au sein de l'approche en IC deux théories spécifiques : l'approche en terme de mondes de production suivant Salais et Storper (1993) et la théorie de la justification à la Boltanski-Thévenot (1991). Nous mettons alors en évidence les apports de cette approche par rapport à l'IR, puisqu'elle donne un statut aux hypothèses *ad hoc* comme conventions constitutives, mais aussi ses limites, ressenties également par les animateurs de cette école de pensée. Ces limites ont à voir avec l'insuffisante compréhension du changement institutionnel (alors que les grammaires de justification sont construites historiquement) et avec leur difficulté à appréhender le Droit.

Le *chapitre 3* est construit différemment des deux précédents : à partir de la question de l'appréhension des changements diachroniques et des différences synchroniques, nous mettons en évidence la différenciation entre IH

simple et IH complexe. La théorie de la régulation, courant correspondant principalement à cette norme de l'IH simple, permet de comprendre la diversité des trajectoires institutionnelles nationales (cf. Amable, Boyer, Palombarini, Petit), mais rencontre des difficultés à rendre compte de la diversité des pratiques effectives au sein d'une même forme institutionnelle macroéconomique. De cette insatisfaction, nous consacrons alors une seconde section à mettre en évidence les exigences d'une approche en IH complexe rendant compte *simultanément* du changement et de la diversité. Nos faits stylisés ayant toutefois été construits sans référence à la dynamique institutionnelle, nous ne développons dans une troisième section que les premières étapes de cette approche, car notre analyse reste dans un cadre statique.

En **conclusion générale**, nous récapitulons alors les résultats auxquels nous sommes parvenus. Ainsi il s'agissait de spécifier le cadre particulier de validité des différentes approches mobilisées. Elles étaient toutes vraies en un sens, mais il a fallu délimiter précisément ce cadre. Une véritable compréhension de nos faits stylisés nécessite une articulation entre celles-ci et une appropriation dans un cadre conceptuel complexe.

Résultats de la thèse.

La construction de trois faits stylisés sur l'économie sociale

A la fin du processus qui conduit à l'établissement d'une théorie empirique particulière, il y a recouvrement du fait stylisé par la proposition théorique qui l'explique. Ce recouvrement est tel que le fait stylisé tend à *disparaître* derrière la proposition théorique observable, comme si la théorie absorbait complètement l'empirique. Pour autant si on est poppérien, que cela soit aussi bien au sens *Popper*₁ que *Popper*₂³, c'est-à-dire si on pense que toutes les théories établies seront bientôt invalidées par des théories à venir, on doit garder à l'esprit que le « produit fini » qu'on a sous les yeux est une construction à deux composantes : une construction dans laquelle le fait stylisé est ce qui est « solide » sous réserve d'une contestation du protocole scientifique (ou d'un remplacement par un dispositif plus performant) qui a présidé à son établissement. Puisque tout fait stylisé peut servir à la mise à l'épreuve d'autres théories, il ne faut jamais *enfermer* la réalité dans une théorie. Les faits stylisés établis sont donc le premier résultat de la thèse. On a vu qu'ils étaient relativement robustes, mais dans un contexte bien précis (les *économies capitalistes contemporaines de marché*). Ayant insisté sur le caractère contingent des faits économiques, on est toutefois conduit à l'adoption d'une certaine prudence. On ne peut les étendre au-delà (aux plans géographique ou temporel) : en effet, si on suit Popper, ce n'est pas parce qu'à un instant donné nous n'avons pas observé de cygne noir mais seulement des cygnes blancs qu'on peut dire qu'il n'y aura jamais de cygne noir à l'avenir, qu'il n'y en a jamais eu auparavant, dans cet avant de l'observation, ou qu'il n'y en pas ailleurs, dans un au-delà géographique.

L'articulation des différents institutionnalismes dans une approche en institutionnalisme historique complexe

De notre étude empirique portant sur le secteur culturel, nous avons donc établi trois faits stylisés, relatifs à la place occupée par l'économie sociale dans l'organisation *et* la coordination des activités productives dans ce secteur. Nous avons entrepris d'analyser la manière dont les différentes approches institutionnalistes pouvaient en rendre compte. Cette démarche, qui a nécessité dans chaque cas de procéder à une appropriation critique de certains travaux, a conduit à spécifier les conditions de validité de chacune de ces approches. Les approches en IR et IC sont vraies si on les considère comme des étapes dans la construction d'un savoir positif sur l'économie sociale. Elles sont fausses si elles sont les *seuls* moments de l'analyse. Elles sont alors des moments analytiques *nécessaires* (on travaille comme si le reste était donné) au sein d'une approche systémique-complexe :

- l'approche en IC revient à internaliser les coûts d'agence et de transaction, qui sont la conséquence de la possibilité d'interpréter différemment par les individus une même situation (il y a des frictions entre les rationalités individuelles). Les hypothèses *ad hoc* de l'IR ont un statut bien particulier pour l'IC en tant que conventions constitutives. Les nomenclatures données (des objets, de la qualité...) sont un savoir commun (*common knowledge*) ;
- en IH, on ne doit pas simplement constater empiriquement que tout est déjà là, mais comprendre d'où cela vient. On doit en outre comprendre théoriquement la coexistence des conventions sous l'égide du Droit, comme règlement des conflits de prétentions entre acteurs dépendants les uns des autres, qui permet et contraint les libertés individuelles.

La vision holiste structurale que nous adoptons signifie surtout que c'est le *système des trois faits stylisés* qui fait

³ Au sens de Lakatos (1994) pour souligner un déplacement dans la réflexion méthodologique de Popper d'un falsificationnisme naïf (ou radical) - toute théorie non corroborée par les faits est fautive - à un falsificationnisme sophistiqué (incluant la comparaison entre des théories plus ou moins performantes : la théorie est peut-être fautive, mais elle est la meilleure parmi celles dont on dispose actuellement).

qu'on comprend chacun d'eux. Chacun de ces trois faits ne peut être compris que dans un système complexe, au sein duquel il est articulé avec les autres. Sur ce point, c'est une différence très nette avec l'approche en IR, mais également avec l'IC, en l'absence d'articulation entre normes techniques et normes sociales, puisque l'IH laisse une place aux rapports intermédiaires. L'apport de l'approche en IH complexe par rapport à l'approche en IH simple est en outre de comprendre pourquoi il existe une diversité de comportements au sein d'une même structure (ne lui laissant pas le statut d'une hypothèse *ad hoc*). L'étendue du travail empirique a été donc rendue nécessaire pour spécifier en quoi une vision holiste des faits économiques devait être développée ; ce travail n'aurait pas été nécessaire si on s'était contenté d'une approche en IR (le reste est donné, on n'a pas besoin de s'y intéresser, on raisonne en termes de solution efficace localement). Cet IH complexe est une approche qui correspond à un « déplacement » des différents *programmes de recherches scientifiques* (PRS) institutionnalistes, qui en raison de leur développement propre (étant une série de théories qui se confrontent à de nouvelles anomalies) tendent pour certains à sortir des autres approches institutionnalistes (IR, IC, IH simple).

Retour sur la définition en extension de l'économie sociale et proposition d'une définition en compréhension.

L'identité coopérative ne peut être définie en toute généralité à partir des formes existantes. Elle n'est qu'un « jeu de langage » au sens de Wittgenstein (1953) : il est nécessaire de la comprendre précisément en relation avec « les formes de vie » qui s'y réfèrent, une déclaration comme celle de l'ACI (Alliance Coopérative Internationale) ne fixant pas une fois pour toute l'identité coopérative mais étant un compromis *historiquement daté*. Toutefois, si l'économie sociale est un jeu de langage, il n'en demeure pas moins « qu'on se comprend », qu'il n'y a pas de sens à douter que les réalités désignées soient comparables. Si on s'appuie sur la conception holiste de la connaissance de Wittgenstein douter de cela est « creux », car « il y a tant de choses qui vont de pair avec cette croyance ». Le travail sur les définitions implique de bien prendre en compte la dimension holographique du sens et donc de ne pas séparer l'établissement de cette définition des pratiques effectives observées. Aussi, le travail sur les nomenclatures a permis de souligner l'existence de « quelque chose de commun », préalable nécessaire à l'analyse comparative. Cette analyse ne lève toutefois ni le flou ni le vague de ce que désigne l'économie sociale. Penser qu'on puisse arriver à une « pure » définition que tout le monde pourrait accepter comme telle est illusoire. Elle ne peut qu'être floue et vague pour que toutes les parties prenantes y aient des prises, s'y retrouvent et y retrouvent leurs raisons (e.g. les Pouvoirs Publics, la bonne gestion des deniers publics, les chercheurs l'autonomie de leur objet d'étude, les acteurs la communauté d'intérêt...). L'économie sociale est comprise alors souvent comme étant relative aux valeurs et significations qui sont articulées à des statuts juridiques particuliers. Mais le statut juridique laisse aussi bien la place à des « valeurs d'économie sociale » comme les cités « civique » ou « domestique » qu'à des valeurs « marchandes ou industrielles » (pouvant se résumer de la sorte : « ce statut était finalement le plus pratique pour qu'on puisse mener notre activité »), rendant interminable le débat sur « l'économie sociale comme discours » ou « comme pratique ». Aussi, il n'y a pas de sens à dire en toute généralité qu'il y aurait des associations qui ne respecteraient pas « l'esprit associatif » et qui seraient des « fausses associations » : il n'y a que de « vraies associations », mais certaines expriment des justifications *déviantes* par rapport à ce qui est *conventionnellement* admis à propos de ce type d'organisation dans une société à un moment donné. Ce n'est que sur cette base qu'on peut éventuellement, de manière nécessairement normative, dénoncer de telles pratiques (mais on est dans ce cas dans le débat politique et le chercheur n'est pas *primus inter pares*). On peut alors faire la conjecture que la multiplication de discours et de termes divergents sur l'économie sociale, l'économie solidaire, le tiers secteur... doit être prise comme le symptôme d'une crise en cours : il n'y a plus d'accord sur ce qu'il faut attendre d'une organisation ayant un statut d'économie sociale.

Compromis institutionnalisé, mis en place dans le droit, la double qualité est une forme de règlement des conflits qui spécifie de cette manière les formes d'économie sociale comme relevant d'un rôle double : un rôle des associations comme intermédiaire entre consommateurs et producteurs dans le règlement du rapport de consommation (dans la conversion produit/ressources) ; un rôle de la forme coopérative comme structure de médiation spécifique entre producteurs ou entre consommateurs. Les deux modalités sont analytiquement distinguables mais existentiellement liées : la conversion produit/ressources met *toujours* en jeu quelque chose qui a à voir avec la médiation entre producteurs ou entre consommateurs. Il s'agit d'un système complexe (et non un système compliqué). On peut proposer une définition exploratoire en compréhension de l'économie sociale comme étant *une forme personnalisée d'intermédiation et de médiation dans la conversion produit/ressources au sein du segment commercial du rapport de consommation*. La personnalisation tient au fait que les parties prenantes de la transaction commerciale sont prises dans une *autre* relation. Cette dimension n'est possible qu'en raison de la manière dont l'économie sociale a été instituée en Droit, sur la base de la double qualité et de l'égalité en droit entre les membres. Nécessairement, la « double qualité » apparaît dans l'énoncé de la signification : le fait qu'on soit lié par ailleurs à l'entreprise d'économie sociale avec laquelle on passe transaction intervient dans le choix de cette entreprise. C'est donc en ce sens que la transaction est personnalisée. On revient toujours à l'interrogation que

nous avons ouverte précédemment, à savoir : l'économie sociale échappe-t-elle à la mise en ordre « économique » ? Appartient-elle à l'ordre économique alors que la signification donnée aux activités n'est pas essentiellement exprimée dans le langage de la monnaie ? On doit alors définir de manière satisfaisante l'ordre économique. Selon Jacques Bouveresse, cela est conforme à ce que proposent aussi bien Popper que Wittgenstein en ce qui concerne le travail scientifique, à savoir que « nous ne devrions pas essayer de passer nos ponts avant d'être arrivés devant eux » (Popper *The Open Society* cité in Bouveresse 1976) : ce n'est qu'en tentant de lever un peu le flou et le vague de l'économie sociale qu'on est conduit à s'interroger sur la définition même de l'économie. Le titre de thèse - organisation et coordination - acquiert donc une signification qui dépasse la simple addition de faits stylisés empiriquement observables, dès lors que les deux sont liés. Les bonnes raisons qui font qu'on retrouve de l'économie sociale dans le secteur culturel tiennent à l'ambiguïté du produit culturel, qui réside dans la nature du produit comme œuvre et comme produit destiné à être consommé.

Bibliographie Indicative

- Amable B. (2000) "Institutional Complementarity and Diversity of Social Systems of Innovation and Production", *Review of International Political Economy*, 7(4), 645-87.
- Aoki M. (2004) "Comparative Institutional Analysis of Corporate Governance" in Grandori A. (ed.) *Corporate Governance and Firm Organization*, Oxford, Oxford University Press, 31-44.
- Arrow K. (1998) "Foreword" in Weisbrod B. (ed.), *To Profit or Not to Profit*, Cambridge, Cambridge University Press, ix-x.
- Billaudot B. (2004) "Institutionnalisme(s), rationalisme et structuralisme en science sociale", *Economie et Institutions*, n°4, 1^{er} semestre, 5-50.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991) *De la justification*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P. (2001) *Science de la science et réflexivité*, Paris, Editions Raisons d'agir, Cours et Travaux.
- Bouveresse J. (1976) "Essentialisme, réduction et explication ultime", *Revue Internationale de Philosophie*, n°117-118, 411-34.
- Boyer R. (2001) "L'économiste face aux innovations qui font époque, les relations entre histoire et théorie", *Revue économique*, 52(5), 1065-15.
- Desrosières A. (2001) "How real are statistics? Four Possible Attitudes", *Social Research*, 68(2), 339-355.
- DiMaggio P. (1998) "The New Institutionalisms: Avenue of Collaboration", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 154(4), 696-705.
- Favereau O. (1989) "Marchés internes, marchés externes", *Revue économique*, 40(2), 273-328.
- Frey B. (1990) "Institutions Matter", *European Economic Review*, 34(2-3), 443-49.
- Frey B. (2001) *Inspiring Economics, Human Motivation in Political Economy*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Friedman M. (1953) *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press.
- Greene W. (2003) *Econometric Analysis*, 5th edition, Upper Saddle River, Prentice Hall.
- Hall P., Taylor R. (1996) "Political Science and the Three New Institutionalisms", *Political Studies*, 44(5), 936-57.
- Hansmann H. (1996) *The Ownership of Enterprise*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.
- Kœnig G. (ed.) (1999), *De nouvelles théories pour Gérer l'entreprise au XXI^e siècle*, Paris, Economica.
- Lakatos I. (1994) *Histoire et méthodologie des sciences*, Paris, PUF, Bibliothèque d'histoire des sciences
- Lévesque B., Bourque G., Forgues E. (2001) *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Mouchot C. (1996) *Méthodologie économique*, Paris, Hachette supérieur.
- Popper K. (1978), *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot.
- Reinert M. (2003) "Le rôle de la répétition dans la représentation du sens et l'approche statistique par la méthode Alceste", *Semiotica, Journal of the International Association for Semiotic Studies*, 147, 389-420.
- Salais R., Storper M. (1993) *Les mondes de production*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Sapir J. (2003) *Les trous noirs de la science économique*, Paris, Le Seuil Points économie.
- Scott A. J. (2000a) *The Cultural Economy of Cities*, London, Sage Publications.
- Lallement M., Spurk J. (eds.) (2003) *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Editions.
- Théret B. (2000) "Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ?", *La Lettre de la Régulation*, n°35, décembre, 1-4.
- Wittgenstein L. (1953) *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, NRF Bibliothèque de philosophie, 2001.
- Wooldridge J. M. (2002) *Econometric Analysis of Cross Section and Panel Data*, Cambridge, MIT Press.

Ecole doctorale Organisation Industrielle et Systèmes de Production

L'Ecole doctorale est une école thématique du site grenoblois. Elle a vocation à coopérer avec toutes les composantes universitaires traitant de l'organisation industrielle, pôle d'excellence du site grenoblois. Elle entend donc encourager les échanges interdisciplinaires, notamment par les co-directions de mémoire ou de thèse. L'Ecole doctorale *Organisation Industrielle et Systèmes de Production* fédère trois filières : *Génie industriel* - filière interdisciplinaire pour ingénieurs visant la maîtrise globale des systèmes de production et de la performance industrielle -, *Sociologie industrielle*, analysant les changements en cours dans les organisations de travail -, et *Economie industrielle*, formant aux nouvelles théories de l'économie industrielle et à l'économie du management. Ces filières s'appuient sur un potentiel de huit laboratoires dont sept Unités Mixtes de Recherche rattachées au CNRS et à l'INRA : 3S, CERAG, CRISTO, GAEL, GILCO, LAG, LEPII et LSR. L'ED OISP organise une journée annuelle de présentation des thèses en cours avec la participation active des directeurs de thèse et de laboratoire. Elle s'efforce de contribuer à la diffusion des travaux des doctorants à l'extérieur tant auprès des communautés scientifiques que des milieux professionnels. Elle œuvre à l'insertion professionnelle des docteurs dans les carrières publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche et celles du monde économique. Elle propose chaque année aux doctorants et aux enseignants et chercheurs des séminaires pluridisciplinaires. Elle facilite l'internationalisation de la formation des doctorants.

LEPII, Laboratoire d'Economie de la Production et Intégration Internationale (CNRS-UPMF)



Laboratoire d'Economie de la Production et Intégration Internationale

BP 47 / 38040 Grenoble Cedex 9

Tél : +33(0)4 76 82 56 92 Fax : +33(0)4 76 82 59 89

Mél : lepII@upmf-grenoble.fr web : <http://www.upmf-grenoble.fr/lepII/>

Directeur Yves SAILLARD (CR CNRS) **Effectif** : 71 personnes

Activités

Equipe d'accueil de l'école Doctorale Sciences Economiques, et de l'école Doctorale Organisation Industrielle et Systèmes de Production.

Centre Associé CEREQ.

Départements et thèmes abordés

- ***Energie et Développement Durable*** : Dynamique des marchés internationaux et des industries de l'énergie ; Energie et politiques d'environnement global ; Innovation technologique pour l'énergie et le développement durable ;
- ***Economie Politique Internationale*** : Intégration et Gouvernance mondiale ; Intégration et Insertion Internationale des Nations ;
- ***Mutations des Organisations Industrielles*** : Dynamiques industrielles et règles publiques ; Entreprises, performances et recomposition du travail salarié ; Analyse économique de la dynamique des normes sociales.

Collaborations universitaires

Universités de Rabat, Maroc, de Shangai, Chine

Réseaux européens : Programmes TACIS, WETO, Improvement of Sustainability Strategy, Instruments and Policies for a New Environmental Compact between the EU and the South

Coopérations industrielles

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement ; PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Etats-Unis World Resources Institut ; IFRI Institut français des Relations Internationales ; IFE Institut Français de l'Energie ; ANACT Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de travail ; IPI Institut de la Production Industrielle

***L'économie sociale dans l'organisation et la coordination des activités productives :
le cas du secteur culturel***

Résumé

Cette thèse ayant pour champ d'investigation le secteur culturel (industries culturelles et spectacle vivant) en France et au Québec a pour objectif de montrer en quoi les différentes théories économiques institutionnalistes sont susceptibles de rendre compte de la diversité des formes d'entreprises. Notre analyse porte plus précisément sur « l'économie sociale » (associations, coopératives, mutuelles). Mobilisant les différentes techniques de l'analyse statistique (économétrie des variables qualitatives prenant en compte l'endogénéité des variables explicatives appliquées aux bases de données de l'INSEE et du Ministère de la Culture et de la Communication du Québec ; analyse de données appliquée à des corpus de textes d'organisations culturelles), nous avons établi trois faits stylisés à validité générale (relation entre implication et consommation culturelle ; place particulière de l'économie sociale sur certaines activités ; pluralité des motivations des parties prenantes à ces organisations). Les différentes approches institutionnalistes (du choix rationnel, conventionnaliste et historique) ont alors été confrontées à ces faits afin d'en préciser le degré de corroboration et les conditions de validité. Nous mettons en évidence la nécessité d'une articulation de ces différentes théoriques, dans le cadre d'une approche en institutionnalisme historique complexe, pour en rendre compte de manière complète.

Mots-clés

Coopératives, Économétrie des variables qualitatives, Économie de la culture, Économie industrielle, Économie sociale, Institutionnalismes, Organisation industrielle, Québec, Secteur sans but lucratif.

Classification JEL: C25, C35, L31, O57, P13, Z11

***Social Economy in the Organization and Coordination of Productive Activities:
The case of the Cultural Sector***

Abstract

This thesis aims to investigate the cultural sector (cultural industries and performance arts) in France and in Quebec, in order to show how far the various institutionalist economic theories are likely to account for the diversity of the forms of enterprises. My analysis relates more precisely to “social economy” (associations, co-operatives, mutual societies). I use various statistical methods (instrumental variables and “matching” based on propensity score with data from national surveys (INSEE, France & Ministère de la Culture du Québec); textual data analysis with data from business and activities reports). I establish three stylized facts with a general validity (relation between involvement and cultural consumption; specific place of social economy in certain activities; plurality of the motivations of stakeholders). The various institutionalisms (rational choice institutionalism, conventionalist institutionalism and historical institutionalism) were then confronted with these facts. I highlight the need for an articulation of these different theoretical frameworks.

Key words

Cooperative, Cultural Economics, Econometrics (Qualitative Choice Models), Industrial Economics and Organization, Institutionalisms, Nonprofit Sector, Social Economy